

Liberté Égalité



MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021 pHARe généralisé à tout le territoire

10 élèves-ambassadeurs par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

- 1. Mesurer le climat scolaire.
- 2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- **4.** Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- **5.** Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- 6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- 7. Suivre l'impact de ces actions.
- **8. Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE



pHARe1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme;
- constitueront une équipe ressource de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie;
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels;
- formeront une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves);
- mettront en place un atelier
 de sensibilisation pour les familles
 et les parents;
- participeront aux temps forts du programme;
- organiseront 10 heures
 d'apprentissages annuelles
 pour les élèves du CP à la 3°.



2

pHARe2

EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un processus continu de mise en place du programme;
- mesureront le climat scolaire.



TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme pHARe :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements et des ambassadeurs lycéens.

AU NATIONAL

- Le comité de suivi du dispositif pHARe avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire;
- le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

LES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Nicole Catheline, pédopsychiatre-spécialiste harcèlement et phobie scolaire

Sylvie Condette, maître de conférences en sciences de l'éducation de l'université de Lille Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier de l'association Résis Nora Fraisse de l'association Marion la main tendue Axelle Dessaint et Leslie Sibonie d'Internet sans crainte et Tralalère Catherine Jacquet des Petits Citoyens Corinne Nonin de l'Aroéven Delphine Abécassis
de la MAE
Richard Galin,
chef de projet à la DNE
Bertand Gardette
de l'association Aphee
Anne Yeznikian, chargée
de mission partenariats
et prévention des violences
auprès du Dasen
du Pas-de-Calais
Christine Roux, référente
harcèlement académie
d'Aix-Marseille

NON AU HARCÈLEMENT